Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260309-DELIB090326006-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 - 02
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 mars 2026

Convocation affichée et envoyée le 24/02/2026

L'an **deux mille vingt-six et le neuf mars** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 10
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. ATTIMONT Joseph, Mme ARBEY Claire, M. BOURSAULT Claude, Mme BUSNEL Evelyne ; Mme FAURE Odile, M. RUFFAULT Raphaël.
Absent : M. RADENAC Dominique (donne Pouvoir à Raphaël RUFFAULT), M. REGNAULT Yann (donne Pouvoir à Claude BOURSAULT), Nicole LEMAIRE
Secrétaire de séance : Raphaël RUFFAULT

DELIBERATION 09.03.26-006 **Demandes de subventions reçues par les associations pour 2026**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie.
Il rappelle que les associations de la commune bénéficient une fois par an de la mise à disposition gratuite de la salle Alphonse Vettier (non cumulable) et que la salle des associations leur est mise à disposition tout au long de l'année ***gratuitement*** selon les disponibilités, il leur est juste demandé de tenir les lieux propres et de surveiller la consommation électrique notamment le chauffage.

- Propositions de subventions 2025 à accorder pour les demandes reçus :

Associations commune	Montant	Observations
Comité des fêtes	**500 €**	
Les Iffs Accueil	**100 €**	
Club Saint-Fiacre	**100 €**	
Les Amis du patrimoine des Iffs LAPI	**100 €**	
Rail miniature	**50 €**	Aucune demande déposée
TOTAL subventions associations de Les IFFS 2024	**850 €**	

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260309-DELIB090326006-DE

Organismes hors commune	Montant	Observations
ADMR - Irodoüer	100 €	
Familles Rurales – Accueil de loisirs	100 €	
AFEL	1 000 €	
Vetathlon des 3 Clochers	/	*2 paniers garnis d'une valeur unitaire de 30 €*
Fondation du Patrimoine	100 €	adhésion
Maison Famille Rurale	100 €	
Organiste Tinténiac	50 €	
Comice Agricole	285 €	1€/habitant
Les Restaurants du Cœur	0 €	
OSBR Bretagne Romantique	0 €	
Le Planning Familial 35	0 €	
Association Laryngectomisés et mutilés de la voix	0 €	
Secours catholique d'Ille et Vilaine	0 €	
Secours Populaire	0 €	
AMF TELETHON	0 €	
Solidarité Paysans Bretagne	0 €	
APF France Handicap/ UDAF35	0 €	
ADAPEI 35	0 €	
AFSEP	0 €	
PREVOIR 1 association Handicap	700 €	*Maximum à prévoir (Selon montant don du comité des fêtes qui sera doublé)*
TOTAL associations & Organismes Hors Commune	**2 435 €**	
TOTAL DES SUBVENTIONS 2025	***3 285 €***	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- ***D'ACCORDER*** le versement des montants proposés dans le tableau ci-dessus soit un total de subventions accordée de ***3 285 €***

- ***DE PRÉVOIR*** *cette somme au budget primitif 2026*

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,



Extrait des délibérations du 09 mars 2026